

Conseil communal de Château-d'Oex

1660 Château-d'Oex, le 23 avril 2024

Rapport de la commission

Préavis N°11/2024 : Travaux de sécurisation et d'aménagement dans la Torneresse, aux Moulins

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier ledit préavis, composée de Natacha Henchoz (1^{er} membre), Sophie Hämmerli, Daniel Mercier, Florian Revaz et Yvan Morier (rapporteur) s'est réunie le mardi 23 avril 2024 dans la salle du conseil communal pour rencontrer Madame la municipale Nicole Schnegg et Monsieur Cédric Morier, chef du service des travaux.

Natacha Henchoz ouvre la séance après les salutations d'usage en passant la parole à Madame la municipale Schnegg.

Madame la municipale nous donne quelques précisions sur le préavis.

Les travaux d'aménagement, réalisés conformément au préavis 6 de 2020, ont été effectués devant le stand de tir et sous la passerelle derrière Early Beck. Ces travaux ont été financés en majeure partie par la Confédération Ils ont été achevés en 2022.

En novembre 2023, de fortes intempéries ont provoqué d'importants dégâts sur les ouvrages réceptionnés en 2022. Le projet avait été conçu pour résister à des crues centenaires, mais il semble avoir échoué face à ces conditions météorologiques extrêmes. Des problèmes et des lacunes ont été constatés, notamment dans la résistance des structures. Une étude est en cours pour comprendre les raisons de cet échec. Le canton avait décidé de ne pas bétonner la passe à poisson.

Monsieur Cédric Morier ajoute qu'il s'agissait d'une crue centennale. Malgré un investissement d'un million, il semble que l'on doive recommencer. La question se pose alors de savoir si la responsabilité de cet échec incombe au canton, au mandataire ou à la nature elle-même.

Il nous présente ensuite un dossier très complet des différents travaux à réaliser. On y trouve les gros dégâts à réparer ainsi que les multiples petites corrections à effectuer.

Les travaux d'urgence ont déjà été réalisés, sont subventionnés à 95% et financés par le budget. Pour la suite des travaux, l'approbation de ce préavis est obligatoire.

Questions des conseillers :

Les dégâts concernent-ils uniquement la zone des Moulins ?

Non, il y a d'autres dégâts à d'autres endroits, principalement des évacuations de bois. Le nettoyage se poursuit ce printemps et nous découvrons encore des choses. À l'Étivaz, il s'agit de petits ouvrages ponctuels, qui seront intégrés au budget. Ces travaux sont subventionnés à 60% par le canton. Il y a une allocation de 135'000 CHF au budget pour le nettoyage des ruisseaux, sur l'ensemble de la commune.

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 16 mai 2024

Si les travaux ont été mal effectués, est-il possible d'obtenir une déduction de la part des maîtres d'ouvrage ?

Oui, nous l'espérons. Par exemple, aux Moulins, le long du parking derrière Early-Beck, où il y a eu une mauvaise exécution et où l'ouvrage aurait dû résister. Les montants seront déduits du montant du préavis.

Avec des subventions en 2020, en 2024 et d'autres à suivre, est-il possible que le canton bloque ces subventions ?

Oui c'est une crainte à avoir car l'entretien des ruisseaux revient à la commune dès la fin des travaux sauf pour la passe piscicole qui est 100% à charge du canton.

Quel montant restait-il du préavis 5/2020 ?

Environ 50'000 CHF qui ont été utilisés pour les travaux d'urgence réalisés fin 2023.

Pourquoi faire un préavis pour ce sujet ?

C'est une obligation car le montant ne figure pas au budget. Il est donc obligatoire de passer par la voie du préavis. Cela permet également de débloquer l'argent pour commencer les travaux en attendant les subventions.

Un conseiller remarque encore qu'il y a une faute sur les pourcentages des subventions. En effet il y a 60% à charge du canton et 35% à charge de la confédération au lieu des 60% présentés dans le préavis.

Les conseillers n'ayant plus de question, madame la municipale et monsieur Morier quittent la salle.

Même si ce préavis est subventionné à 95%, la commission exprime une certaine frustration quant au fait de devoir recommencer des travaux qui venaient d'être achevés. La commission compte sur la municipalité pour aller voir les entreprises responsables des derniers chantiers et comprendre la raison de la réitération de ces travaux.

En conclusion, la commission remercie Madame la municipale et Monsieur Cédric Morier et, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 11/2024 tel que présenté.

Le rapporteur, Yvan Morier